



## Abus de l'administration fpe

Par **bel nabila**, le **27/10/2016** à **01:14**

Bonjour

suite à une déclaration d'accident de travail sans arrêt, mon dossier est passé en commission de réforme qui a indiqué que celui-ci ne relevait pas d'elle. J'ai été avisé de la date de mon passage par courrier.

Or il semblerait sans que je le sache que le comité médical présent a statué une mise en congé longue durée de un an. Je n'ai pas été informé par courrier que je serai également convoqué le même jour par le comité médical.

On statue un an de CLM alors que j'ai travaillé les six mois auparavant avec deux arrêts de 10 jours avec une reprise ensuite arrêt de 10 jours reprise et arrêt de 1 semaine ensuite reprise normale entre janvier et juin sans lien avec mon accident de travail : petage de plomb.

Je conteste car je ne peux avoir été en CLM et avoir travaillé en même temps. Je produis 1 mois et 17 jours après certificats évoquant un état de santé sans problème.

Mon dossier passe au comité médical et la bizarrement je reçois une lettre m'invitant à me rendre à une expertise et la possibilité pour moi d'accéder à mon dossier.

Le comité médical statue qu'il annule le premier procès verbal ce que suit l'administration.

Quand je pose la question à l'administration sur ma position administrative on me réponds qu'à partir de la date de l'incident de service je suis en congé maladie ordinaire c'est à dire pour les six premiers mois alors que je n'ai pas été arrêté plus de trois mois et que mon CLM sera de trois mois par conséquent.

Ma question est de savoir si l'administration annule un procès verbal sur quel base se base-t-elle pour décider d'un congé maladie ordinaire et d'un CLM.

En a-t-elle le droit? N'aurais-je pas dû être convoqué au comité médical statuant une mise en congé longue maladie après que la commission de réforme ne pouvait statuer car ne relevant pas d'elle.

Or après la première visite chez le docteur j'ai travaillé un mois et demi avant le rdv de la commission de réforme et après que le comité médical a statué j'ai travaillé une semaine.

Donc je ne comprends pas merci de me dire si l'administration n'a pas abusé de son pouvoir.

merci a ceux qui repondront